

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MARDI 18 MARS 2025**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 9

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 18 mars 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER (arrivée 18h20)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD,

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Françoise BESNARD donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Thierry GAIDE donne pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

EXCUSÉS

Bourg-Saint-Maurice : Morgan LE LANN

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2025-61

CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR L'ACCUEIL DU GROUPE « AURORE VOILQUÉ 4TET »

La communauté de communes de Haute Tarentaise souhaite produire un festival de jazz manouche itinérant sur son territoire. Elle a sollicité le « Aurore Voilqué 4tet » par l'intermédiaire de l'association « Art de vivre en Brie » qui produit le spectacle.

La tournée itinérante a été préparée en étroite concertation avec les communes accueillant le spectacle sur leur territoire et s'organise selon le calendrier suivant :

- 1 concert à Villaroger le 25/08/2025 (interlocuteur local : mairie)
- 1 concert à Val d'Isère le 26/08/2025 (interlocuteur local : mairie)
- 1 concert à Bourg Saint Maurice le 27/08/2025 (interlocuteur local : AB Tourisme)
- 1 concert à Sainte Foy Tarentaise 28/08/2025 (interlocuteur local : mairie)
- 1 concert aux Chapelles le 29/08/2025 (interlocuteur local : mairie)

Il est proposé que la communauté de communes de Haute-Tarentaise participe à hauteur 50% du cachet de chaque concert (excepté le concert prévu aux Chapelles, pris en charge à 100% par la CCHT) et finance l'ensemble des frais relatifs à la diffusion du spectacle de la tournée. Le montant engagé par la communauté de communes de Haute Tarentaise et les collectivités partenaires pour le contrat relatif à l'opération s'élève à 11 100 euros pour la tournée de 5 concerts

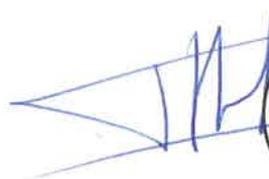
Le contrat d'engagement, annexé à la présente délibération, fixe les conditions et obligations respectives de la communauté de communes de Haute-Tarentaise et de l'association « Art de vivre en Brie » pour la tournée du spectacle du « Aurore Voilqué 4tet ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'exploiter le spectacle « Aurore Voilqué 4tet » sous la forme d'une tournée itinérante sur le territoire de la Haute Tarentaise ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat entre la communauté de communes et l'association « Art de vivre en Brie », annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Yannick AMET

Président





ART DE VIVRE EN BRIE ...

Asso. Loi de 1901 - Siret 44291282000010 - APE 9001Z - Licence L-R-22-3947 - IDCC N° 3090

C/o son Président : MAESTRACCI Hyacinthe 52 allée du Bois 51500 VILLE EN SELVE

06 09 16 41 61 - mail : artdevivredebrie1@orange.fr

Objet : Développer les rencontres autour de la Musique, le Multimédia, l'Art, la Culture et effectuer toutes les démarches nécessaires aux Déclarations Sociales des Intermittents du Spectacle.

CONTRAT D'ENGAGEMENT n° 40180/25/8

Par le présent CONTRAT, l'organisateur désigné :

M. Yannick AMET, Président de la Communauté de communes de Haute Tarentaise,

Accepte les Prestations Musicales proposées par l'Association « ART DE VIVRE EN BRIE », représentée par

M. Hyacinthe MAESTRACCI, son président, aux conditions suivantes :

CONCERTS DU GROUPE « AURORE VOILQUÉ 4tet » - 4 (QUATRE) éléments

DATES & LIEUX :

25 AOÛT 2025 : à Villaroger

26 AOÛT 2025 : à Val d'Isère

27 AOÛT 2025 : à Bourg Saint Maurice

28 AOÛT 2025 : à Sainte Foy Tarentaise

29 AOÛT 2025 : aux Chapelles

Montant T.C.C : 2 000,00 € (deux mille euros) par prestation

Soit 10 000,00€ (DIX MILLE EUROS) POUR LES 5 PRESTATIONS

En supplément, la prise en charge des frais de restauration (déjeuner et dîner) durant le séjour des artistes, sur base d'un montant forfaitaire de 25 euros/repas/artiste, durant la durée de leur séjour du dimanche 24 août soir au samedi 30 août, pour un total de 11 repas pour 4 personnes.

Soit 1100 € (MILLE CENT EUROS) POUR LES 44 REPAS

TOTAL : 11 100 €

Les devis sont à adresser comme suit :

7100 euros à l'attention de la Communauté de communes de Haute Tarentaise (soit 60% du cachet artistique + les 44 forfaits repas)

1000 euros à l'attention de la Mairie de Val d'Isère

1000 euros à l'attention de la Mairie de Villaroger

1000 euros à l'attention de Les Arcs Bourg Saint Maurice Tourisme (A.B.T.)

1000 euros à l'attention de la Mairie de Sainte Foy Tarentaise

Règlement :

Par mandat administratif à l'issue de la représentation (Numéro de SIRET et RIB JOINT à la présente)

Sur présentation de la facture à l'ordre de "ART DE VIVRE EN BRIE"

L'association « ART DE VIVRE EN BRIE » n'est pas assujettie à la TVA art. 293 B du CGI

"ART DE VIVRE EN BRIE" prend en charge les frais de déplacement, l'établissement des bulletins de salaires et le règlement des charges sociales.

L'organisateur prend également en charge :

- 4 chambres d'hôtels petit déjeuner compris du dimanche 24 août au samedi 30 août 2025
- le transport A/R des artistes depuis leur lieu de résidence jusqu'à leur hôtel sur le territoire
- le transport A/R des artistes depuis leur hôtel jusqu'à chaque lieu de concert
- les besoins techniques (location et mise à disposition du matériel de régie son et mise à disposition d'un ingénieur son durant les 5 jours de concerts)

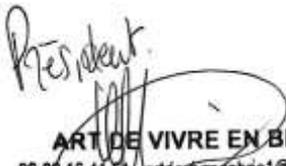
Ce CONTRAT, est à nous retourner signé to : artdevivreembrie1@orange.fr

SERRIS le 18 mars 2025

L'employeur

L'Organisateur

Yannick AMET
Président

President

ART DE VIVRE EN BRIE
06 09 16 41 61 - artdevivreembrie1@orange.fr
Association Loi de 1901
Siret 442 812 820 00010 - APE 9001Z
Licence L-R-22-3947-IDCC N° 3090

Siège Social : 33 rue de Lagny 77700 - SERRIS